

CERCLE DES INTERNATIONAUX DE FLINES LES RACHES
Association loi 01/07/1901
Préfecture du Nord n° W 593002688

Compte rendu de l'assemblée du 23 mars 2018

Ordre du jour :

- *Rapport moral du président*
- *Bilan financier*
- *Election du bureau*
- *Préparation de la saison*
- *Projet 2018*
- *Questions diverses*

Rapport moral du président :

En ouverture de séance, le Président Monsieur Yves Descamps a remercié les nombreux adhérents présents et a félicité tous les amateurs du bon état d'esprit. Il a souligné la bonne santé financière du club et l'évolution constante des prestations sportives du CIFR (1 X 1^{er} international femelle et 3 X 1^{er} national en 2017). Il est également satisfait que le prochain mandat s'inscrive dans la continuité avec quelques changements de poste et nouvelles recrues.

Le bilan financier de la saison 2017 :

Il s'élève au 31/12/2017 à 14 588,80 € contre 12 112,40 € en 2016 soit + 2 446,10 €.

On constate :

Une baisse des recettes de la buvette due à la délocalisation des enlogements à cause de la grippe aviaire.

Une progression de la vente « des Elites » grâce à **la qualité des pigeons** offerts par nos champions.

Une baisse des cotisations due au changement de prélèvement (2,5 € par concours au lieu de 15 € annuel en 2016).

Les commissaires aux comptes n'ont pas relevés d'anomalies dans la tenue des comptes.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité le bilan de notre trésorier Christophe BEAUJEAN.

Action en justice :

La Cour d' Appel de Douai a confirmé le jugement d'abus de confiance prononcé à l'encontre de Mr Jacques Boonaert le 22 septembre 2015 par le Tribunal Correctionnel de Douai.

Mr Boonaert a été condamné à un mois de prison avec sursis et à payer comme suit :

- 27 324,41 €, à rembourser au C.I.F.R
- 500 € au titre de la procédure.
- 1 000 € au titre de dommages et intérêts
- 1 000 € au titre des frais de procédures.

Le CIFR a lancé la procédure pour réclamer le montant de ces sommes qui s'élève à 29 824.41 €.

Election du bureau :

Suite aux votes le bureau est constitué comme suit :

Président : Beaujean Christophe

1^{er} Vice-président : Labbe Philippe

2^{ème} Vice-président : Romuald Larivière

Trésorier : Descamps Yves

Trésorier adjoint : Mocq Léonce

Secrétaire : De Coninck Hervé

Secrétaire adjoint : Borneman Patrick

Commission de contrôle des comptes : Dhont Serge, Quarre Jean Paul

Responsable matériel : Jacobs Jean Francois

Responsables restauration : Vanghelle Christiane, Jérôme Facon

Communication : Dangremont Jacques

Conseil d'administration : Canivez Mickael, Carneaux Régis, Cistar Eric,
Roman Christian.

L'ensemble de la liste a récolté 35 votes sur 35 votants

Le nouveau président Monsieur Christophe Beaujean est revenu sur le mandat de son prédécesseur pour le féliciter des actions menées :

- Remise des prix richement dotée
- Succès de la vente « des élites »
- 188 amateurs ont enlogés pendant ce mandat
- Bon état d'esprit et respect des consignes
- Action en justice menée à terme pour défendre les intérêts des adhérents.

L'assemblée a salué le travail accompli.

Préparation de la saison 2018 :

Tableau de bord des adhérents

	Adhérents	Non adhérents
Cotisation	OUI Coût : 2.50 € par concours joués	NON
Don d'un pigeonneau pour la vente annuelle pour les 30 premiers du championnat ou les premiers des doublages locaux	OUI Le non-respect de ce point annule les dotations en séries gratuites et la participation au championnat de l'année en cours.	NON
Accès aux concours « doublage local du Centre des Internationaux de Flines Les Râches »	OUI	NON
Dotation séries gratuites Vieux	OUI Valeur: 1 050 €	NON
Dotation séries gratuites 1an	OUI Valeur: 300 €	NON
Participation aux frais de fonctionnement :	NON	OUI Coût: 5 € par concours
Accès au championnat	OUI Valeur: 4 235 €	NON
Repas de clôture (dépouillement de Perpignan)	OUI	NON

Programme CIF 2018

PAU Vendredi 22 Juin

(Enlogement le lundi 18 Juin)

AGEN Vendredi 29 Juin

Si repris par le CIF

(Enlogement le lundi 25 Juin)

BARCELONE Vendredi 6 Juillet

(Enlogement le dimanche 1^{er} Juillet)

Saint VINCENT Vendredi 13 Juillet

(Enlogement le lundi 9 Juillet)

MARSEILLE Vendredi 20 Juillet

(Enlogement le lundi 16 Juillet)

NARBONNE V & Y Vendredi 27 Juillet

(Enlogement le lundi 23 Juillet)

PERPIGNAN Vendredi 3 Aout

(Enlogement le lundi 31 Juillet)

Enlogements :

La mise en loges pour le personnel de service doit être terminée ½ heure avant celle des adhérents.

(Pas d'enlogement prioritaire après)

Horaires des enlogements : Ils seront communiqués ultérieurement selon la programmation du ramassage par le CIF.

Les amateurs doivent vérifier que tous les feuilles de jeu soient inscrits (bien appuyer sur le crayon).

Toutes les feuilles de jeu devront être payées avant la mise en loges.

Le mode de constatations **Electronique** ou **Manuel** doit être renseigné sur les feuilles.

Tous les constateurs électroniques doivent être mis à jour et vider de tous les concours antérieurs finis.

Le certificat de vaccination devra être présenté au premier enlogement.

Les nouveaux amateurs devront fournir leur adresse mail ainsi que leur relevé de distances et leurs coordonnées GPS.

SIGNALEMENT DES PIGEONS :

Le signalement des pigeons se fera directement sur le site PIR 3 et sera validé par un membre du bureau avant diffusion.

Chaque pigeon constaté devra impérativement être signalé dès son arrivée. Il conviendra de renseigner le nom de l'amateur, l'heure de constatation, le numéro de bague de caoutchouc, éventuellement le marquage de l'aile, le sexe du pigeon et votre distance. Tout pigeon non signalé ne sera pas classé.

La constatation de la bague de contrôle est obligatoire pour le premier pigeon, dans les 15 minutes suivant l'arrivée. Il est toutefois conseillé de constater les autres

également (en cas d'arrêt de l'appareil, celles-ci seraient prises en compte). Toutes les bagues non utilisées devront impérativement être rentrées lors du dépouillement.

Les championnats :

Dotation des championnats :

- Une photographie d'une valeur 50 € au 1er de chaque concours (9 concours) 450 €
- Une photographie d'une valeur de 50 € à l'as pigeon vieux 50 €
- Championnat général au 1er inscrit vieux, 1 coupe d'une valeur de 50 €
- Championnat général aux 2pr inscrits vieux 1 coupe d'une valeur de 50 €
- Championnat général aux 3pr inscrits vieux 1 coupe d'une valeur de 50 €
- Championnat général aux 5pr inscrits vieux 1 coupe d'une valeur de 50 €
- Championnat général aux 10pr inscrits vieux 1 coupe d'une valeur de 50 €

Championnats n'ont repris dans le calcul du championnat général

- Championnat plus de prix vieux et 1 an 1 coupe d'une valeur de 50 €

Total des trophées 800 €

Championnat 1an

Aux cinq premiers inscrits : 1^{er} 100€

2^{ème} 75€

3^{ème} 50€

Soit: 225 €

Championnat général vieux

1 ^{er} : 350€	11 ^{ème} : 90€	
2 ^{ème} : 250€	12 ^{ème} : 80€	
3 ^{ème} : 200€	13 ^{ème} : 70€	
4 ^{ème} : 160€	14 ^{ème} : 60€	
5 ^{ème} : 150€	du 15 ^{ème} au 20 ^{ème}	50€ (300€)
6 ^{ème} : 140€	du 21 ^{ème} au 30 ^{ème}	40€ (400€)
7 ^{ème} : 130€	du 31 ^{ème} au 40 ^{ème}	30€ (300€)
8 ^{ème} : 120€	du 41 ^{ème} au 50 ^{ème}	20€ (200€)
9 ^{ème} : 110€		
10 ^{ème} : 100€	Total	3 210 €

Dotation des 9 concours vieux et 1 an:

1 série gratuite TRIO : 3/3 avec les trois premiers marqués de 50 €

1 série gratuite 3/5 de 50 €

1 plus grand nombre de prix avec les 10 premiers marqués 50 €

Soit 150 € par concours

Total des séries gratuites vieux : 1 350€

Les séries gratuites ne sont pas cumulables sur le même concours et seront attribuées dans l'ordre suivant : 3/3, 3/5, plus de prix.

Elles ne seront pas distribuées en hors-jeu.

Les séries gratuites sont des dotations distribuées lors de la remise des prix.

Total du championnat et des dotations : 5 585 €

Seuls les amateurs présents recevront leurs lots lors de la remise des prix.

Dépotage :

Il n'y aura plus de dépotage au CIFR, celui-ci se fera directement en Belgique.

Projet 2018 :

La pose d'un bâtiment modulaire (surface + ou - 90M²) est en projet afin d'améliorer notre local. Le but est de gagner en autonomie pour les enlogements, les réunions et envisager d'autres manifestations.

La mairie a donné son accord pour l'implantation du bâtiment modulaire type transloko (surface : + ou - 90M²), il reste des points à travailler (permis, raccordements, etc...) pour confirmer le projet.

Vente annuelle:

La vente aux enchères aura lieu le 6 octobre 2018 à Flines-Lez-Râches.

Remise des Prix :

La remise des prix se déroulera le 16 novembre 2018 à Flines-Lez-Râches.

Photographie :

Monsieur Berdal et Monsieur Lariviere se sont proposés pour prendre en charge les pigeons pour les photographier.

Il est également envisageable de réaliser les photographies au siège à condition de réunir 20 pigeons minimum et 60 pigeons maximum.

Communication :

L'idée est de réaliser un reportage sur les AS pigeons, les 1^{er} prix du CIFR et les pigeons d'exception.

Pour le CIFR

Le secrétaire

Hervé DE CONINCK